

Tabelle: Praxisbeispiel für die Muster-Sammelstiftung*

Anzahl Versicherte	9000
IV-Risikosumme (durchschnittliche potenzielle Schadensumme) pro Versicherten	CHF 650 000
Anzahl gemeldete Arbeitsunfähigkeitsfälle pro Jahr	115
Anzahl Neurenten pro Jahr	21
Potenzial Kosteneinsparung**	
Zwei erfolgreiche Wiedereingliederungen (2x Ø Risikosumme)	CHF 1.3 Mio.
* Vor Einführung von Präventions- und Care-Management-Massnahmen	
** Vor Abzug der Kosten für Präventions- und Care-Management-Massnahmen	

Praxisbeispiel

Das in der Tabelle aufgeführte Praxisbeispiel der Muster-Sammelstiftung basiert auf Erfahrungswerten der PKRück, die selber auch Dienstleistungen im Bereich Care Management und Prävention

anbietet. Gemäss Experten lassen sich durch die Einführung von Care Management und Präventionsmassnahmen, wie vorgängig erwähnt, zwischen 20 und 30 Prozent der Neurenten vermeiden. Geht man von einer vorsichtigen Einschät-

zung von nur 10 Prozent aus, das heisst also in diesem Beispiel zwei Neurenten weniger, entspricht dies bereits einer Einsparung von 1.3 Mio. Franken. Als Vergleich dazu fallen hier beispielsweise Care-Management-Kosten mit erfahrungsgemäss zirka 6000 Franken pro Fall kaum ins Gewicht. Auch wenn dieses Beispiel plakativ sein mag, so veranschaulicht es doch sehr gut, wie viele Kosteneinsparungen eine Vorsorgeeinrichtung nur schon mit zwei frühzeitig abgewendeten IV-Fällen erzielen kann.

Vorsorgeeinrichtungen tun also gut daran, im Bereich Care Management und Prävention aktiv zu werden, dies nicht nur aus sozialen, sondern auch aus ökonomischen Gründen. ■

Le rôle de l'institution de prévoyance dans la prévention des cas d'invalidité

Le care management pour les PME également

La prévention des cas d'invalidité commence au travail. Les institutions de prévoyance ont tout intérêt à soutenir activement les entreprises par des mesures de care management.

L'efficacité des mesures de réinsertion professionnelle et de prévention est aujourd'hui incontestée. Les statistiques sont là pour

inférieure à 50% et elle tombe à 20% encore six mois plus tard. Ces chiffres documentent le rôle crucial de l'entreprise: la prévention des cas d'incapacité de travail commence déjà au travail, avec le dépistage précoce de situations problématiques et la mise en œuvre des mesures appropriées.

En bref

- > Il importe d'agir rapidement pour diminuer le nombre des cas d'invalidité
- > Les institutions de prévoyance peuvent appuyer les efforts de prévention des PME

prouver qu'elles permettent de diminuer le nombre des absences – et en fin de compte aussi le nombre des cas d'invalidité.

L'important, c'est d'agir vite et systématiquement. Car lorsqu'une maladie a duré six mois, la probabilité que la personne atteinte retourne au travail est déjà

Les petites entreprises désavantagées

De nombreuses grandes entreprises et quelques cantons (voir Bâle-Ville et Zurich) disposent aujourd'hui de cellules spéciales avec des psychologues et des travailleurs sociaux pour encadrer le domaine du care management et assister les collaborateurs aussi bien que les employeurs.

Des études montrent que la mise en place de tout un système de care management dans l'entreprise ne devient payante qu'à partir de 1000 collaborateurs. Les

petites et moyennes entreprises, souvent dépourvues des ressources et des compétences nécessaires, sont donc perdantes. Or, plus de deux tiers des salariés suisses travaillent dans des PME et sont donc généralement privés de mesures d'accompagnement au sein de l'entreprise.

Une tâche pour l'institution de prévoyance

Les institutions de prévoyance sont prédestinées à sauter dans la brèche et à soutenir les entreprises, surtout les PME, par des mesures de prévention et un care management actifs. Ce serait une erreur que de vouloir déléguer cette responsabilité à l'AI ou aux assureurs d'indemnités journalières.

Les fondations collectives tout comme les fondations des entreprises disposent en effet d'informations précieuses sur les entreprises et leurs collaborateurs. Elles ont accès aux cas de prestations avec leurs symptomatiques, connaissent le taux de mises à l'invalidité et la pratique de déclaration. Au moyen d'évaluations, elles peuvent déterminer avec précision où le bât blesse dans une entreprise et lui proposer des mesures de soutien ciblées. Grâce à toutes ces informations qui leur donnent une vision globale des choses, les institutions de prévoyance sont beaucoup mieux placées que l'AI pour intervenir avec succès. Enfin, les institutions de prévoyance sont en contact direct avec les entreprises et peuvent mettre à profit cette relation avec leurs clients pour véhiculer des informations préventives.

Le gros du risque économique lié à une rente est supporté par l'entreprise (charges salariales annexes) et par la caisse de pensions (les rentes LPP moyennes sont plus élevées que les rentes AI). Il est donc logique que les deux créent ensemble des instruments susceptibles d'empêcher les cas de prestations.

Une bonne image grâce au care management

Les institutions de prévoyance qui s'occupent activement de prévention et de case management sont encore rares. C'est surprenant quand on sait que d'après les experts, de telles mesures permettraient d'éviter 20 à 30% des cas potentiels qui finiront à l'AI. Et en passant, une institution de prévoyance qui soutient ses entreprises contribue aussi à consolider durablement les relations avec les clients et à asseoir son image positive à l'extérieur.

Les institutions de prévoyance peuvent elles aussi manquer des compétences ou des ressources nécessaires pour mettre en place leur propre offre de case management. Mais des solutions existent là aussi. Ainsi, certains presta-

Tableau: Exemple pratique d'une institution collective type*

Nombre d'assurés	9000
Somme de risque AI (somme moyenne que coûterait un sinistre potentiel) par assuré	CHF 650 000
Nombre des cas d'incapacité de travail déclarés par an	115
Nombre des nouvelles rentes par an	21
Economies potentielles de coûts**	
Deux réinsertions réussies (2x somme de risque Ø)	CHF 1.3 mios
* Avant introduction de mesures de prévention et de case management	
** Avant déduction des coûts pour les mesures de prévention et de case management	

taires prennent en charge le processus de case management au nom de l'institution de prévoyance et/ou implémentent des mesures de prévention.

Exemple tiré de la pratique

L'exemple pratique d'une fondation collective type montré dans le tableau se fonde sur les valeurs empiriques de la CPRück qui propose elle aussi des prestations dans le domaine du care management et de la prévention. Rappelons que selon les experts, 20 à 30% des nouvelles rentes pourraient être évitées grâce à l'introduction du care management et de mesures préventives. Même avec une estima-

tion plus prudente de seulement 10%, soit deux nouvelles rentes dans notre cas de figure, l'économie est déjà de 1.3 mios de francs. Et les coûts du care management paraissent bien insignifiants à côté avec dans notre exemple autour de 6000 francs par cas.

Les institutions de prévoyance ont donc tout intérêt à s'activer dans le domaine du case management et ce non seulement pour des raisons sociales, mais aussi par intérêt économique. ■

Andreas Heimer